



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Cani'Skol
La Lande du Prohet
35330 Val d'Anast
06.66.46.33.62
N° Siret 82130599200025

Entre :

La société **Cani'Skol**, ci-après dénommé « le prestataire » et :

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse complète :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
Nom de l'animal :	<input type="text"/>	Numero d'identification:	<input type="text"/>
Race et sexe :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>

Est établi par le présent acte, et entre les deux parties, un contrat de prestation de services, comprenant : cours d'éducation canine avec une partie théorique et une partie pratique, consultation en visio, séance de medical training.

La prestation qui débute ce jour comprendra : Formule leçons

Coût H.T : Mode de règlement : Chèque Espèces

Suivant l'échelonnement suivant (possibilité de régler en 1 à 3 fois sans frais) :

Pour ses supports de communication, le prestataire est autorisé à utiliser les photos prises lors des activités éducatives :

Oui

Non

Cani'Skol s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour soutenir le propriétaire dans l'éducation et la compréhension de son chien. Les résultats seront quant à eux liés à la capacité et l'implication du propriétaire à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres au chien. Dans ces conditions l'éducateur ne peut en aucun cas être considéré comme responsable des incidents et/ou accidents survenant au cours ou postérieurement à la période d'éducation. En cas de non-respect des consignes données par l'éducateur, celui-ci peut interrompre la prestation et rompre le contrat à tout moment par simple lettre.

Le présent contrat d'éducation canine vous engage de façon ferme et définitive, il n'est pas soumis au droit de rétractation de 14 jours, en cas de rupture du contrat, aucun remboursement ne sera effectué et la prestation sera à régler dans sa totalité. Le contrat est valable pour une durée de 1 an, il prendra effet le et arrivera à son terme le..... Aucune prestation ne sera réalisée passé ce délai et Cani'Skol n'effectuera aucun remboursement. Il est est de même en cas de décès, d'abandon, de séparation, de maladie, d'euthanasie de l'animal, de déménagement ou de changement de situation personnelle et/ou professionnelle du propriétaire. Pour des raisons d'organisation, toute prise de rdv en cours collectif ou avec présence de bénévoles est définitive, aucun motif ne peut justifier une absence (sauf urgences vétérinaire) et le cours sera décompté. Les annulations de cours individuels devront être prévenues au moins 48h à l'avance.

Le client est désigné comme le détenteur du chien. Lors des cours, il en la garde et est responsable des dommages causés par son chien sur lui-même ou sur autrui. Le bénéficiaire s'engage à venir avec un animal identifié et à jour dans ses vaccins CHPPi, TC (rage pour les chiens de cat. 2) et déparasité contre les vers, puces et tiques. La responsabilité de Cani'Skol ne pourra être engagée en cas de maladie ou de décès de l'animal si ces conditions ne sont pas respectées. Des poursuites pourront être engagées à l'encontre du bénéficiaire si son animal venait à en contaminer d'autre(s) pendant la durée de son contrat. En signant ce contrat, le client reconnaît l'avoir lu, approuvé, et accepté les conditions générales de celui-ci.

Fait à Le

Le prestataire de services

Le bénéficiaire